

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet **CREATION DE LA DECHETTERIE DE TAVERNES** sur la commune principale de l'AIOT chemin de rambourgues 83670 TAVERNES.

La référence de votre dossier est **A-4-STNNMLYJS** et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/05/2024 à 21h38 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **43235917200090**

Organisme : **PRIMA GROUPE**

Nom : **BLIN**

Prénom : **Caroline**

Fonction : **Directrice opérationnelle**

Adresse électronique : **marc.horiot@primagroupe.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 442613989**

Personne morale

N° SIRET **20004020200018**

Raison sociale **CC PROVENCE VERDON**

Forme juridique **Communauté de communes**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

AVENUE DE LA FOUX

83670 VARAGES

Signataire

Nom : **PHILIBERT**

Prénom : **Hervé**

Qualité : **Président de la CCPV**

Adresse électronique : **laurent.michel@provenceverdon.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 494771853**

Référent

Nom : **MICHEL**

Prénom : **Laurent**

Fonction : **Responsable service Déchets**

Adresse électronique : **laurent.michel@provenceverdon.fr**

Téléphone fixe : **+(33) 494771853**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **laurent.michel@provenceverdon.fr**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **CREATION DE LA DECHETTERIE DE TAVERNES**

Description des activités :

Les déchets acceptés dans les conditionnements suivants : -2 bennes végétaux + 1 aire dépôt au sol, en béton, pour un caractère évolutif ou en cas de pic d'apport de végétaux -1 benne métal, -1 compacteur carton, -2 bennes encombrants, -1 conteneur pneus, -2 bennes bois, -2 bennes écomobilier, -2 bennes gravats, -1 benne cercueil pour bidons souillés, -2 conteneurs DEEE -1 armoire DDS, -1 espace réemploi 2 conteneurs et 1auvent pour matériauthèque, -1 réceptacle huile végétale, -1 réceptacle huiles minérales, -1 bac batterie (Palox) -1 fût piles -1 bac filtres à gasoil usagés, -Toner / cartouches d'encre -Nouvelles REP : -caisses palettes articles de sport et loisirs (ASL), -caisses palettes articles de bricolage et jardin thermique (ABJ TH) -caisses palettes jouets et articles bricolage et jardin thermique (jouets et ABJ non TH) -1 chevêtre et un collecteur pour les produits et matériaux de construction bâtiment (PMCB), -5 PAV (à l'extérieur de la déchetterie, pour être accessible en dehors des horaires d'ouverture), >> Verre, Papiers / journaux / magazines, textile, emballages, petits cartons. L'accueil du lundi au samedi de 7h45-12h et 13h15-18h00. La déchetterie acceptera : - particuliers résidant sur territoire des 15 communes de la CCPV, - professionnels exerçant leur activité à une adresse située sur le territoire dans les limites acceptées en déchetterie, - Les institutions publiques non communales, attaché à 1 des 15 communes, - Les associations , dont le périmètre d'activité situé sur le territoire, Contrôle d'accès + pesée en entrée/sortie. haut de quai géré en régie + gestion bas de quai est répartie entre plusieurs prestataires Tonnage moyen annuel envisagé de 3 451. Les travaux envisagés : - terrassement et confortement sol par traitement au liant, -Réalisation d'un mur de soutènement en béton, coulé en place, pour implanter 12 quais, -Equiper les quais avec les dispositifs antichute (garde-corps, portails coulissants, banque de déchargement), -Remblaiement de la plateforme, -Réalisation de dallage béton (dépôt de végétaux au sol, supports des charpentes, emplacement des bennes de passe, haut et bas de quai), -Création d'un local gardien, -Pose de auvents en

charpente métallique pour mettre à l'abri les petits collecteurs et une partie de l'espace réemploi (matériaux), -Création des réseaux -Réalisation d'une voirie lourde, -Gestion des eaux pluviales, -Signalisation -Clôture du site, -Habillage végétal

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

chemin de rambourgues

83670 TAVERNES

X : 943260

Y : 6281488

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
					GEMF0,8t

2710	2710-1-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Quantité susceptible d'être présente 6.4 t	DC	PAM1,2t DDS1,5t toner0,3t piles0,2t batterie0,5t filtresgasoil0,4t huileM0,8t huileV0,3t bidons souillés0,4t
------	----------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **100**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Eaux usées issues du local gardien et du lave main extérieur

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Il n'y a pas de déchets et de résidus générés par l'exploitation. La déchetterie est une installation de transit de déchets apportés par les producteurs initiaux, en benne. Il peut y avoir éventuellement les déchets générés par les agents de quai, évacués dans les poubelles publiques

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **remplissage par réseau communal, d'une cuve enterrée 120m³ autonome, conforme préconisations SDIS 83**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Une canalisation Ø100 alimentera les 3 RIA et la cuve enterrée nécessaire de 120m³. En complément, il y aura des extincteurs disposés aux endroits stratégiques sur le site. La cuve sera équipée de colonne d'aspiration en saillie sur une dalle béton, avec des tripodes de protection. Il y aura une plateforme adjacente de 32m², dédiée au stationnement d'un véhicule de secours. Une signalisation accompagnera afin d'être conforme à la réglementation et aux prescriptions du SDIS 83.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
CREATION DE LA DECHETTERIE DE TAVERNES	17/01/2024	DREAL

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

PJ00.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

PJ19.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PD.pdf